

Étaient présents : M. – MME BOUTHEMY André - Maire, , FOURRAGE Laurent, , BOUVIER Michel, DELAHAIE Meddy, BUSSON Françoise JEULAND Stéphane, GENOUEL Angélique, BARON Rémi, DROUILLÉ Jérôme, GEFFRAULT Fernand, GRANDGIRARD Pascal, DELALANDE Bruno, MARTIN Yannick, NIEZ Sophie

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Bruno DELALANDE

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions, en l'absence de nouvelles remarques, le compte rendu est approuvé.

Monsieur Le Maire propose de commencer par le point sur L'Espérance Football Cornillé afin de libérer Mr Yannick Martin pour ses obligations professionnelles.

Mr Yannick Martin annonce la mise en sommeil de l'équipe senior car il n'y aura pas assez de licenciés dans cette catégorie. Les joueurs de cette catégories sont invités à rejoindre le club de l'étoile sportive de Saint Aubin des Landes suite à des discussions menées entre les deux clubs afin de pouvoir faire deux équipes. Une demande a été faite au district d'Ille et Vilaine pour que l'une des deux équipes joue sur le terrain des sports de Cornillé.

Les catégories jeunes restent sous le club de l'Espérance Football Cornillé.

Mr Yannick Martin a réalisé aussi un devis pour le remplacement d'un but de football cassé.

Le montant est de 1610.40€. Le Club de L'Espérance Football Cornillé a demandé une subvention à la Fédération Française de Football d'un montant de 660 €, la différence sera prise en charge par la commune sous forme de subvention soit 950 euros.

Le devis est accepté par le conseil municipal. Mme Sophie Niez rappelle toutefois que chaque association de la commune doit bénéficier d'un traitement égal quant aux investissements.

Mr Le Maire demande à reprendre le cours normal de l'ordre du jour.

## **1- URBANISME :**

Convention avec Vitré Communauté sur l'instruction des autorisations de construire.

Mr Le Maire présente la convention sur l'instruction des autorisations de construire de Vitré Communauté.

Les instructions passent sous le giron de Vitré Communauté. Cette convention a une durée de cinq ans.

3 formules sont proposées aux communes :

## Description des limites de prestations

- Par niveau du service (1,2,3) – prestations de Vitré Communauté
  - Exemples

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
PC	Oui	Oui	Oui
DP clôture	Oui	Non	Non
DP extension	Oui	Oui	Oui
CUa (informatif)	Oui	Non	Non
CUb (projet)	Oui	Oui	Oui
DP division	Oui	Non	Non
DP abri jardin	Oui	Oui	Oui
PA – PD	Oui	Oui	Oui
Contrôle de conformité	Oui	Oui	Non

## Coût de la prestation

- 200€ par équivalent permis de construire (EPC)
- Basé sur le fonctionnement du service de la Ville de Vitré
- Il comprend (par EPC)
  - Frais de personnels : 171€
  - Informatique : 7€
  - Locaux : 12€
  - Véhicule, déplacements 10€
- Détail de l'EPC
  - CUa : 0,2 EPC
  - CUb : 0,4 EPC
  - DP : 0,7 EPC
  - PD : 0,8 EPC
  - PA : 1,2 EPC

Mr Le Maire propose de prendre la formule n°3

Résultats du vote : 14 votants : 12 voix pour, 2 vote « abstentions ou contre »

Mr Meddy DELAHAIE et Mr Pascal GRANDGIRARD motivent leurs « abstentions » de par la différence entre la formule 2 et la formule 3 qui n'est que de 20 euros par instruction. Or, vu que la commune a lancé deux projets de lotissements, le contrôle de la conformité des travaux à réaliser dans un délai de 2 mois après la réception d'achèvement de travaux est non compris dans la troisième formule et donc, à charge de la commune, cela demande des compétences particulières et aura un coût plus élevé par la charge de travail que ça va représenter pour les employés de la commune et de la disponibilité pour les membres du Conseil Municipal

## **2- TRAVAUX**

Mr Laurent FOURRAGE présente les différents travaux à faire en termes de voirie sur la commune.

la réalisation de

- ✓ La Modernisation du chemin de la Besnardais
- ✓ La Modernisation du chemin de la Herpinière
- ✓ La Modernisation du chemin de la Fouquais partie 1
- ✓ La Modernisation du chemin de la Chevallerie

la réalisation du

- ✓ Reprofilage de l'allée route du Bois Simon
- ✓ Reprofilage des allées La Chapelle 1
- ✓ Reprofilage des allées les Tilleuls
- ✓ Reprofilage de l'allée du Verger

A la question de Mme Françoise BUSSON sur la réfection du parking du Centre Culturel absent de cette liste, Mr Laurent FOURRAGE répond que si on ajoutait le parking, les devis dépasseraient le budget alloué cette année aux travaux de voirie. Mr Michel Bouvier précise aussi que le SDE doit effectuer des travaux d'éclairage à l'entrée du bourg qui auraient des conséquences sur le parking.

Mr Laurent Fourrage ajoute aussi que d'autres endroits de la commune tel que le parking de la salle des sports ou lotissements nécessiteront des travaux de réfection à l'avenir.

La consultation a été faite auprès de 4 entreprises : les sociétés BEAUMONT TP, LEMEE TP, CHAZE TP et LLTP.

3 entreprises ont répondu : BEAUMONT, LEMEE TP, CHAZE TP

Après avoir reçu leur offre, Mr Laurent FOURRAGE a demandé à la société BEAUMONT de réviser leur prix du fait que c'est l'entreprise qui a fait les relevés métriques pour ces futurs travaux.

Mr Laurent FOURRAGE demande à ce que la société BEAUMONT soit retenue de par son devis le moins disant.

La dépense s'élève à euros 8 022.00€ ht soit 9626.40 €euros TTC pour les travaux de voirie

La dépense s'élève à euros 16 085.25€ ht soit 19 302.30 €euros TTC pour la réfection des allées

Résultats du vote : 13 votants : 11 voix pour, 2 vote « absentions ou contre »

Mr Pascal Grandgirard motive son abstention car il aurait été souhaitable que les 2 autres entreprises non retenues soient consultées de nouveau pour revoir leurs offres à la baisse comme pour la société BEAUMONT TP.

Mme Françoise Busson motive son abstention de par le manque d'équité dans la consultation, la tenue dans le temps de certains travaux prévus notamment sur le chemin piétonnier de la route du Bois Simon.

Suite à ce vote, Mr Laurent Fourrage annonce que Mr Yannick DUHAMEL, des services techniques de la commune de Cornillé, aura la charge du suivi des travaux. Il invite aussi la commission voirie à vérifier la bonne exécution des travaux.

### **3- PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ( PEDT)**

Mr Le Maire présente le projet éducatif de territoire (PEDT). Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT est non obligatoire mais indispensable pour les demandes d'aides financières à faire autour des temps d'activités périscolaire (TAP). Ce PEDT est tripartite avec les communes de Saint Aubin Des Landes , Pocé les Bois et Cornillé. Le conseil municipal valide ce PEDT à 13 voix pour.

### **4- QUESTIONS DIVERSES**

#### Délibération modificative aux budgets

Monsieur le Maire propose de modifier le budget ASSAINISSEMENT comme suit suite à une erreur d'écriture lors du vote de l'affectation des résultats 2014 :

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>Compte</b>	<b>intitulé</b>	<i>Montant</i>
R 1068	Couverture du besoin de financement	-30 000.00
R 001	Excédent d'investissement reporté	+ 30 000.00

Monsieur le Maire propose de modifier le budget GENERAL comme suit afin de prendre en compte les centimes liés à la fin des opérations d'amortissement :

## BUDGET GENERAL

Compte	intitulé	Montant
D 6811	Dotations aux amortissements	0.57
D678	Autres charges exceptionnelles	-0.57
R281532-000	Amortis réseaux assainissement	0.57
R 10226-000	Taxe d'aménagement	-0.57

Le conseil valide ces modifications

### Cadence d'amortissement de la station d'épuration

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, il convient d'amortir à partir de 2015 les travaux réalisés pour la station d'épuration.

Conformément à la délibération 98-101 du 1<sup>er</sup> décembre 1998 qui indique des cadences d'amortissement (30 ans pour les lagunes, 60 ans pour les réseaux), monsieur le maire propose d'amortir la station d'épuration sur 30 ans.

Les subventions d'équipement se rapportant à ces travaux seront amorties selon les mêmes durées.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'amortir les dépenses de la station d'épuration sur 30 ans.

### Remplacement d'un délégué aux syndicats des eaux suite au départ Mme Coraline Boullery.

Mme Françoise BUSSON devient titulaire en lieu et place de Mme Coraline BOULLERY.

Mr Jérôme DROUILLE devient suppléant en lieu de place de Mme Françoise BUSSON.

### Nomination d'un référent au sein de La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) pour la lutte contre le frelon asiatique

Mr Fernand GEFFRAULT devient le référent de la commune à La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles.

### Point sur le Festival Des'Articulé

Mr Meddy DELAHAIE et Mr Bruno DELALANDE rappellent la tenue d'un spectacle à Cornillé dans le cadre du festival Des'articulé.

Il aura lieu le dimanche 14 juin 2015 à 16H30 sur le parvis du Centre Culturel. En cas de mauvais temps, ce spectacle aura lieu dans le centre culturel. La commune prendra en charge la restauration des personnes du spectacle.

### Point sur les représentants à la SAVE

Le conseil municipal renouvelle Mr Stéphane JEULAND et Meddy DELAHAIE à être

les représentants de la commune de Cornillé à la commission de suivi de la S.A.V.E.

#### Point sur le Syndicat de Bassin Versant De La Seiche.

Mr Fernand GEFFRAULT a représenté la commune à une réunion du Syndicat de Bassin Versant la Seiche. Il restitue au conseil les divers éléments de cette réunion. Il annonce aussi qu'un groupe communal devra être créé. Il sera composé de 6 personnes (2 élus de la commune, 2 agriculteurs concernés et 2 personnes autres). Ce groupe communal se réunira 3 à 4 fois par an.

#### Point sur le Lotissement d'habitations et Lotissement Artisanal.

Suite à la réunion avec la société de maîtrise d'œuvre TECAM le jeudi 4 juin, Mr Le Maire fait une présentation rapide des avancées.

En ce qui concerne le lotissement d'habitation, Mme Françoise BUSSON et Mme Sophie Niez émettent des doutes sur la taille trop petite des lots et du règlement. Mr Le Maire répond que la densification des lots a été l'élément principal demandé à la maîtrise d'œuvre.

En ce qui concerne le lotissement artisanal, Mme Françoise BUSSON émet des réserves sur le projet notamment quant à l'accès vers la zone qui se ferait via la rue des lavandières. Mr le Maire lui précise que des aménagements de cette rue devront avoir lieu.

Mr Le Maire rappelle aussi que les projets sont toujours à l'étude via la commission « Lotissements » mise en place spécifiquement à cette occasion.

#### Point sur l'école

Mr Laurent FOURRAGE présente un point sur l'école.

Au 4 juin 2015, 123 élèves sont inscrits pour la rentrée 2015-2016.

Une demande de dérogation pour avancer la rentrée scolaire au lundi 31 août a été demandée du fait des TAP le mardi.

Le RPI a un projet de Théâtre pour l'année scolaire 2015-2016. Le cout sera de 7400€ plus les frais de transports entre Cornillé et Saint Aubin des Landes. Une animatrice viendra dans les classes à cette occasion.

4 représentations auront lieu (2 en janvier 2016 et 2 en juin 2016) au centre culturel de Cornillé.

Avant la levée de la séance, Mr Laurent FOURRAGE, annonce sa démission de son mandat de 1<sup>er</sup> Adjoint et du conseil municipal pour des raisons professionnelles.

Mr Le Maire le remercie pour son investissement pour la commune de Cornillé Son remplacement sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21H55.